



Notre réf.: 27260/2022/S/DPS

19 décembre 2022

Annexes: 3 (disponibles en anglais seulement)

- Objet: Amélioration des dispositifs d'alerte des Membres de l'OMM
- Suite à donner:
- 1) Mettre en œuvre le Protocole d'alerte commun (PAC)
  - 2) Désigner les éditeurs du Registre des autorités d'alerte de l'OMM
  - 3) Mettre à jour le registre susmentionné et y inclure toutes les autorités d'alerte en fonction des dangers pertinents
  - 4) Prendre note des fonctionnalités du Centre d'alerte de l'OMM

Madame, Monsieur,

En 2015, les participants de la dix-septième session du Congrès météorologique mondial ont souligné la nécessité de fournir des instructions complémentaires aux Membres sur la conversion des alertes météorologiques en format PAC et de renforcer le soutien technique qui leur est apporté pour l'application de la norme relative au PAC. En outre, en octobre 2022, les participants de la deuxième session de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement (SERCOM) ont approuvé la recommandation d'inclure le PAC dans le *Règlement technique, volume I: Pratiques météorologiques générales normalisées et recommandées* (OMM-N° 49). (L'annexe I de la présente lettre fournit davantage de précisions sur les documents complémentaires correspondants.) En conséquence, les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) sont encouragés à appliquer ce protocole.

La norme relative au PAC s'adapte à tout type d'urgence et de vecteur d'information; elle permet une diffusion rapide des informations sur plusieurs canaux, alertant sur le degré d'urgence, le type de phénomène, la certitude de son apparition et sa gravité, c'est-à-dire le niveau de menace pour les personnes et les biens. Les Membres améliorent significativement leurs dispositifs d'alerte lorsqu'ils font du PAC la norme principale de leurs systèmes d'alerte publique multidangers et multimédias. Afin d'épauler les Membres dans ce processus, l'OMM a lancé en 2021 une initiative pour accélérer la mise en œuvre du PAC. Elle met à profit les enseignements tirés de l'application réussie du PAC dans la Région I (Afrique) pour élaborer des stratégies adaptées de mise en œuvre du Protocole dans d'autres Régions de l'OMM. L'annexe II apporte des informations supplémentaires sur cette initiative et sur les ressources utilisées dans ce cadre. Tous les Membres de l'OMM sont encouragés à appliquer la norme relative au PAC.

La deuxième mesure à prendre concerne la participation des SMHN à l'actualisation du *Registre des autorités d'alerte de l'OMM*. Créé en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications sous la forme d'un dispositif automatisé, ce registre permet de reconnaître les alertes provenant de sources légitimes et faisant autorité, dès lors que des messages PAC y sont inscrits. Les alertes assurent le bon fonctionnement du *Système mondial d'alerte multidanger de l'OMM*, lequel vise à améliorer la disponibilité d'informations et d'alertes émises par des sources faisant autorité aux niveaux mondial et régional, en ce qui concerne les phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatiques extrêmes et/ou susceptibles d'avoir un impact important.

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM

cc: Conseillers en hydrologie  
Présidents des conseils régionaux

Le Registre contient actuellement au moins une fiche pour chacun des 193 Membres. Il incombe aux éditeurs, désignés par les représentants permanents des Membres de l'OMM, de tenir les fiches à jour. À l'heure actuelle, 150 pays ont un éditeur désigné (voir l'[annexe III](#)). Si votre pays ou territoire ne figure pas dans cette liste, il est recommandé de désigner un ou plusieurs éditeurs en communiquant noms et adresses électroniques à l'adresse [wmo@wmo.int](mailto:wmo@wmo.int), avec copie à Adanna Robertson-Quimby ([arobertson@wmo.int](mailto:arobertson@wmo.int)) et Vicente Vasquez Granda ([vvasquez@wmo.int](mailto:vvasquez@wmo.int)), qui guident les éditeurs dans ce processus.

Il est rappelé aux Membres qui figurent déjà sur cette liste qu'ils doivent s'assurer que le profil de leurs éditeurs est à jour et, le cas échéant, que toutes les autorités d'alerte pour les dangers pertinents et tous les fils d'informations sur le PAC sont inclus dans le Registre. Par ailleurs, il est à noter que des séances d'information sont prévues pour les éditeurs; veuillez donc à désigner au moins un candidat pour votre pays et à faire en sorte qu'il s'inscrive. La personne à laquelle vous devez vous adresser au Secrétariat de l'OMM pour de plus amples informations sur le PAC et le Registre des autorités d'alerte de l'OMM est Mme Robertson-Quimby.

Les centres d'alerte PAC offrent un accès simplifié à des ensembles d'alertes PAC. On trouve parmi eux des centres actifs à l'échelle mondiale, tels que le [Centre d'alerte de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge](#) et le [Centre d'alerte PAC de l'OMM](#). Ils sont chargés de rassembler les alertes PAC et de les republier presque instantanément après leur publication. Ils ne font toutefois pas autorité et leur rôle se limite à la fourniture d'une copie de l'alerte. Le Centre d'alerte PAC de l'OMM rend les alertes plus accessibles au niveau mondial, notamment celles publiées par des sources faisant autorité dans le Registre des autorités d'alerte. Il les affiche sur le site Web du [Centre d'information sur les phénomènes météorologiques violents](#) relevant de l'Organisation.

Je tiens à vous remercier personnellement, vous et votre SMHN, du soutien que vous apportez aux programmes et activités de l'OMM. Dans l'attente d'une réponse de votre part concernant l'application du Protocole d'alerte commun et la désignation d'éditeurs du Registre international des autorités d'alerte, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Elena Manaenkova  
pour le Secrétaire général

**WMO EXCERPTS SUPPORTING THE IMPLEMENTATION OF THE CAP**

*Seventeenth World Meteorological Congress: Abridged Final Report with Resolutions*  
(WMO-No. 1157)

Ref.: 27260/2022-1.22 S/DPS

The World Meteorological Congress, at its seventeenth session ([paragraph 3.1.59](#) of the summary report), stressed the need for further guidance to Members on their conversion of weather warnings into CAP format and for enhanced technical assistance to Members.

3.1.59 Congress noted that the implementation of the Common Alerting Protocol (CAP) standard format for exchange of all alerts through all media was progressing well. Congress noted that the PWS Programme had organized several annual WMO CAP Jump-Start and Implementation Workshops in which Members had participated. Additional training and installation of the CAP standard had been achieved during SWFDP training workshops, as well as through direct country visits by CAP experts. Congress reaffirmed the value of CAP and encouraged Members to take advantage of the WMO CAP Jump-Start Offer, which is coordinated by the PWS Programme. Congress also noted that the SWIC, as a centralized source of official weather warnings, could be enhanced as another channel for disseminating weather warnings in CAP format and that this development be taken forward. Congress stressed the need for further guidance to Members on their conversion of weather warnings into CAP format and for enhanced technical assistance to Members, as needed, for the implementation of the CAP standard

The approval of the recommendation to include the Common Alerting Protocol in the Technical Regulations, (WMO-No. 49), [Recommendation 5.1\(8\)/1 \(SERCOM-2\)](#) - Proposed amendment to the *Technical Regulations, Volume I, General Meteorological Standards and Recommended Practices* (WMO-No. 49), by the Commission for Weather, Climate, Water and Related Environmental Services and Applications (SERCOM)-2 Meeting October 17–21, 2022.

5.2.3.2 Members should apply the CAP of the ITU for the dissemination of warning information.

---

**RESOURCE MATERIALS ON THE CAP AND THE RA I AFRICA FAST-TRACKING INITIATIVE**

Ref.: 27260/2022-1.22 S/DPS

[WMO Bulletin Vol 71 \(1\) - 2022](#) Article "Communicating for Life-saving Action: Enhancing messaging in Early Warnings Systems".

[Common Alerting Protocol \(CAP\) Courses and Resources](#)

[Regional Association I - Africa CAP fast-track implementation Model](#). Summary of the process and implementation steps utilized.

---

**COUNTRIES WITH A DESIGNATED EDITOR OF THE  
WMO REGISTER OF ALERTING AUTHORITIES**

Ref.: 27260/2022-122 S/DPS

Afghanistan	French Polynesia	Nigeria
Algeria	Gabon	North Macedonia
Angola	Gambia (The)	Norway
Anguilla	Germany	Oman
Antigua and Barbuda	Ghana	Pakistan
Argentina	Greece	Paraguay
Australia	Guinea	Peru
Austria	Guinea-Bissau	Philippines
Azerbaijan	Guyana	Poland
Bahamas	Hong Kong, China	Portugal
Bahrain	Hungary	Qatar
Bangladesh	Iceland	Republic of Korea
Barbados	India	Republic of Moldova
Belize	Indonesia	Romania
Benin	Iran (Islamic Republic of)	Russian Federation
Bhutan	Iraq	Saint Lucia
Bosnia and Herzegovina	Ireland	Samoa
Botswana	Israel	São Tomé and Príncipe
Brazil	Italy	Senegal
British Virgin Islands	Japan	Serbia
Brunei Darussalam	Jordan	Seychelles
Burkina Faso	Kenya	Singapore
Burundi	Kiribati	Slovakia
Cameroon	Kuwait	Slovenia
Canada	Latvia	Solomon Islands
Cayman Islands	Lesotho	South Africa
Central African Republic	Liberia	South Sudan
Chile	Libya (State of)	Spain
Comoros	Lithuania	Sri Lanka
Congo	Macao, China	Sudan
Cook Islands	Madagascar	Sweden
Costa Rica	Malawi	Switzerland
Côte d'Ivoire	Maldives	Thailand
Croatia	Mali	Timor-Leste
Curaçao and Sint Maarten	Malta	Togo
Cyprus	Mauritania	Trinidad and Tobago
Czechia	Mauritius	Tunisia
Democratic Republic of the Congo	Mexico	Uganda
Denmark	Micronesia (Federated States of)	Ukraine
Djibouti	Mongolia	United Arab Emirates
Dominica	Montenegro	United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Ecuador	Mozambique	United Republic of Tanzania
Egypt	Myanmar	United States of America
El Salvador	Namibia	Uruguay
Eswatini	Nepal	Uzbekistan
Ethiopia	Netherlands	Vanuatu
Fiji	New Caledonia	Yemen
Finland	New Zealand	Zambia
France	Niger	Zimbabwe